

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DE  
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA BAIE DU COTENTIN**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Mercredi 15 juin 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le quinze juin à vingt heures trente minutes, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin s'est réuni au théâtre de Carentan les Marais sous la présidence de Monsieur Jean-Claude COLOMBEL avec comme secrétaire de séance Monsieur Xavier GRAWITZ.

Nombre de membres :	<b>49</b>	<b>Étaient présents :</b> M. LEBLANC, D. MESNIL, Y. POISSON, B. LEGASTELOIS, C. GREARD, C. DUPONT, M. JOURDAN, JC COLOMBEL, S. DELAVIER, I. DUCHEMIN, X. GRAWITZ, M.A. HEROUT, H. HOUEL, V. LECONTE, M.J. LE DANOIS, M. LE GOFF, J. LEMAÎTRE, S. LESNE, L. LEVILLAIN, V. MILLOT, P. THOMINE, A. BOUFFARD, S. LA DUNE, M. LARUE, B. MARIE, F. BEROT, M.H. PERROTTE, C. CHANTREUIL, C. MARIE, H. AUTARD DE BRAGARD, M. HAIZE, G. LEBARBENCHON, C. DE VALLAVIEILLE, K. PLAISANCE, A. HOLLEY, M. JEAN, C. LAUTOUR, G. MICHEL, A. NOËL.
Nombre de membres présents :	<b>39</b>	
Nombre de membres votants :	<b>45</b>	
Date de convocation :	<b>09/06/2022</b>	<b>Absents représentés :</b> JP. LHONNEUR donne procuration à M. LE GOFF, H. LHONNEUR donne procuration à S. LESNE, M. GERVAIS donne procuration à M.H. PERROTTE, H. MARIE donne procuration à C. MARIE, C. KERVADEC donne procuration à JC. COLOMBEL, C. LELAVECHEF donne procuration à G. MICHEL.
Date d'affichage du procès-verbal :		
Numéro de délibération :	<b>1209 - 2022-06-15</b>	<b>Absents excusés :</b> A. MOUCHEL, M. GIOVANNONE, N. LAMARE, G. CHARRAULT.

**Modification tarifaire : Restauration scolaire**

Monsieur le Président rappelle les tarifs des repas servis dans les différents sites de restauration scolaire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin et appliqués depuis septembre 2019 à savoir :

- ◆ Tarif par enfant et par repas : **4.00 €**
- ◆ Tarif par adulte et par repas : **5.55 €**
- ◆ Tarif P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) avec repas fourni par les parents : **1.95 €**

Considérant l'augmentation de certains postes de dépenses (alimentation, énergie, ...),  
Considérant l'avis favorable des membres du Bureau réunis le 9 juin 2022,

Il est proposé de voter les tarifs suivants :

- ◆ Tarif par enfant et par repas : **4.20 €**
- ◆ Tarif par adulte et par repas : **5.80 €**
- ◆ Tarif P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) avec repas fourni par les parents : **2.05 €**
- ◆ Repas enfant Accueils de Loisirs : le tarif augmenté de 5% s'applique à l'ensemble de la grille tarifaire des accueils de loisirs du secteur enfance.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité :

- votent ces nouveaux tarifs qui seront applicables à compter de la rentrée scolaire 2022-2023.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme,  
CARENTAN le 15 juin 2022  
Le Président de la Communauté de Communes  
de la Baie du Cotentin,  
Jean-Claude COLOMBEL